



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/C.5/33/L.3

3 octobre 1978

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 99 de l'ordre du jour

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Projet de résolution proposé par le Président

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports financiers et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1977 relatifs à l'Organisation des Nations Unies, au Centre CNUCED/GATT du commerce international, à l'Université des Nations Unies, au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population et à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains 1/, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes 2/ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/,

1. Accepte les rapports financiers et les comptes ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes;

2. Prend acte des observations et commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Prie les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations et commentaires faits par le Comité des commissaires aux comptes.

1/ A/33/5/Add.1, 2 et 4 à 8.

2/ Ibid.

3/ A/33/171.